

COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 12 février 2024****Délibération n° 2024-09**

L'an deux mille vingt-quatre le douze février à 18h30,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 6 février 2024.

Objet : Rapport des délégués sur les comptes de l'AMSA pour les années 2021/2022 et 2022/2023

Etaient présents : 23

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Florence GRAPIN, Fabrice ROUSSEL, Véronique CHARBOIS, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile BARDIN, Lydia CRETE, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Aurélia MERLE, Fatiha CHARIFI ALAOUI, Antoine CAMUS, Laurianne SENE

Etait excusé ou absent : 6

Mesdames, Messieurs, Frédéric TISSOT (pouvoir à Annie LOCATELLI), Françoise CAMILLERI (pouvoir à Rémi DELATTE), Maxime AMBARD, Lionel CHENAL (pouvoir à Frédéric GOULIER), Aurélie DE VOS, Aubin AMARDEIL (pouvoir à Jean-François DODET),

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Laurianne SENE et Monsieur Antoine CAMUS ont été nommés secrétaires.

Monsieur Olivier ARBEZ rend compte, en tant que délégué du Conseil municipal auprès de l'association sportive et culturelle de Saint-Apollinaire (ASC) de son contrôle au Conseil municipal, conformément à l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délibération du conseil municipal n° 2023-22 du 3 avril 2023 :

les bilans de cette association pour les années 2021/2022 et 2022/2023 sont conformes et les comptes ont été approuvés en assemblée générale.

Pour la 1^{ère} fois, l'association nous a présenté des comptes qui ont fait l'objet d'un rapport d'un commissaire aux comptes, le cabinet ECA Nexia. Celui-ci a examiné les comptes de l'ASC et établi un rapport pour l'exercice comptable 2021-2022 et un autre pour 2022-2023. Ces rapports sont joints en annexe de ce rapport.

Ci-dessous quelques éléments concernant l'évolution du nombre d'adhérents et de cotisants sur ces 2 exercices :

	2021-2022		2022-2023	
	nombre	Evolution	nombre	Evolution
Effectifs	184	3	193	9
Dont :				
. Femmes			95	49,22%
. Hommes			98	50,78%
. moins de 18 ans			103	
Epleumiens	112	61,00%	121	62,69%
Nombre de salariés	17		18	1
nb h/sem enseignement	84	0	87	3

Après une chute importante du nombre d'adhérents liée à la crise sanitaire (-9,05%), on constate le retour à une situation comparable à celle avant COVID.

En 2022-2023 on compte :

- 115 élèves dans un cursus individuel (flûte, clarinette, saxophone, trompette, batterie, piano...)
- 55 musiciens à l'orchestre d'harmonie (âge moyen 38 ans : de 12 à 86 ans)
- 13 musiciens à l'orchestre à vent junior
- 26 musiciens à l'orchestre d'harmonie à l'école La Fleuriée

Les Epleumiens représentent 61% des effectifs sur l'exercice 2021-2022 et 62,69 % sur l'exercice 2022-2023.

L'association participe à de nombreuses cérémonies commémoratives ainsi qu'à l'organisation de concerts gratuits, ce qui participe à la vie culturelle de la commune. L'association brasse un public très large avec une bonne parité hommes/femmes, et un public intergénérationnel important.

L'évolution des comptes de l'association

COMPTE	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023			
RECETTES	188 074	184 122	-2,10%	175 335	-4,77%	195 459	11,48%
DEPENSES	188 588	174 003	-7,73%	187 591	7,81%	194 862	3,88%
SOLDE	-514	10 119	-2068,68%	-12 256	-221,12%	597	-104,87%
EXCEDENTS CUMULES	26 205	36 324	38,61%	24 068	-33,74%	24 665	2,48%

La présentation comptable a changé sur le dernier exercice 2022-2023 sur un logiciel de comptabilité normée sur le plan comptable associatif. Sur l'exercice 2021-2022, l'association utilisait un logiciel de gestion financière qui n'était pas un logiciel normé de comptabilité. La comparaison n'était donc pas aisée, mais les grandes lignes sont présentées.

COMPTE	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023			
RECETTES	188 074	184 122	-2,10%	175 335	-4,77%	197 059	12,39%
DEPENSES	188 588	174 003	-7,73%	187 591	7,81%	194 862	3,88%
Constitution réserve		9 000		-4 500			
SOLDE	-514	1 119	-317,70%	-7 756	-793,12%	2 197	-128,33%
EXCEDENTS CUMULES	29 105	30 224	3,84%	22 468	-25,66%	24 665	9,78%

Les comptes 2021/2022

L'exercice se solde par un **déficit de 12 256 €**, comblé en partie par une reprise sur les réserves affectées de 4 500 €.

Ce qui amène à un déficit de fonctionnement de **7 756 €** :

- Les dépenses augmentent de 7,81%. Le 1^{er} poste est la masse salariale à laquelle s'est rajoutée une réserve de 7 000 €/an pour la prévision des départs en retraite sur les 15 prochaines années.
- Les recettes diminuent de 4,77% (baisse des effectifs, disparition de l'aide COVID sur les 2 exercices précédents)

L'excédent cumulé s'établit à 24 068 €.

Les comptes 2022/2023

L'exercice se solde par un **excédent de 2 197 €** :

- Les dépenses augmentent de 3,88%.
- Les recettes augmentent de 11,48% notamment grâce à :
 - une subvention de la ville augmentée de 10 000 €
 - une augmentation de 5% des cotisations (+ 4 700 €)
 - une recette exceptionnelle (dévolution du solde des comptes Festi Note) de 3 400 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE du présent rapport.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de DIJON (22 rue d'Assas 21000 DIJON) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **20 FEV. 2024**

Le Maire,

Les secrétaires,

Jean-François DODE

Laurianne SENE

Antoine CAMUS

Date de publication : **20 FEV. 2024**

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le



ID : 021-212105407-20240220-2024_09-DE

ASOS 2024 02 20

ASOS 2024 02 20